



COMPTE-RENDU DU CTL DU 20 SEPTEMBRE 2021

C'est le premier CTL qui se tient en présentiel depuis le début de la crise sanitaire.
Vous trouverez, en annexe 1, la déclaration liminaire des représentants FO-DGFIP68.

I) Approbation des de procès-verbaux (pour avis)

A) Procès-verbal du 21 janvier 2021

B) Procès-verbal du 17 février 2021

C) Procès-verbal du 24 mars 2021

D) Procès-verbal du 27 mai 2021

Nous avons voté contre l'ensemble des procès verbaux avec explication de vote à chaque fois :

Nous dénonçons les délais trop longs entre la tenue des CTL et l'approbation des PV correspondants rendant le devoir de mémoire impossible et donc l'exercice faussé. De plus, les propos retranscrits ne reflètent que rarement l'ambiance des séances. Enfin, certains PV étaient même erronés puisque ne précisant pas qu'il s'agissait, pour certaines séances, d'une reconvoque suite à boycott.

Nous avons rappelé au président qu'au-delà d'une question d'organisation, il était tenu de respecter les délais prévus au règlement intérieur quant à la mise au vote des PV des séances précédentes.

Nous y voyons clairement un mépris à l'égard des organisations syndicales

II) Mise en place de l'accueil de proximité de Sainte Marie aux Mines en septembre 2021 dans les locaux de la mairie de Sainte Marie aux Mines (pour avis)

La direction nous précise qu'elle n'était pas obligée de nous présenter ce point pour avis.
Soit !... mais au final, tout ça pour ça... puisque depuis l'ouverture de l'accueil, aucun RDV n'a été pris ! ...

Une fois encore, comme dans tous les cas d'occupation de locaux extérieurs à la DGFIP, nous sommes montés au créneau concernant la sécurité des collègues. Quid des consignes de sécurité, de la présence de systèmes d'alarme, de la possibilité de se retrouver seul ?... À ces questions la seule réponse apportée par une direction que le sujet ennuie visiblement, est "nous sommes dans les clous, l'assistante de prévention suit le dossier ».

Ce point est une déclinaison de la réforme NRP à laquelle nous sommes opposés, nous avons donc voté contre comme toute l'intersyndicale. La CFTC s'est, quant à elle, abstenue.

III) Synthèse de l'offre d'accueil de proximité de la DDFIP aux usagers – Modalités pratiques (pour information)

Depuis le temps qu'on demandait un bilan des structures créées avec le NRP, on l'a enfin !
On se rappelle bien de ce que nous disaient le DGA et le DDFIP68 : la réforme du NRP a vocation à élargir la présence de la DGFIP sur le territoire national (NDLR : même si en pratique, ça signifie moins de sites officiels et donc moins d'agents...) et la pérennité de ces satellites sera conditionnée à l'attrait/l'afflux qu'ils susciteront...

Là, on ne vous cache pas que la plupart des chiffres révèlent une faible fréquentation et que si les agents DDFIP n'en pâtiront pas, nous craignons beaucoup pour le maintien de ces points d'accueil qui faisait croire aux usagers qu'ils auraient toujours un service public de proximité...

On ne va pas offrir notre analyse au directeur mais plutôt simplement lui demander quelles conséquences il en tire pour l'avenir.

Pour le DDFIP : no problemo, les chartes sont signées avec 2 ministres, tout sera pérenne jusqu'en 2026...

En 2026, plus les mêmes ministres, plus le même DDFIP...

IV) Point sur les marchés de nettoyage (pour information)

Les représentants des personnels sont depuis longtemps critiques sur les prestations de ménage quand elles sont réalisées par un prestataire extérieur.

La crise sanitaire a amplifié l'insatisfaction et a augmenté nos interventions en instance ou en dehors pour que la direction soit attentive à la qualité des prestations réalisées et payées.

Compte-tenu des réponses de la direction, nous la pensions sur la même position que nous et soucieuse de la propreté des locaux des agents.

C'est donc avec une grande surprise que les représentants FO-DGFIP68 ont découvert, accidentellement, au détour d'un déplacement et de la rencontre d'un représentant ONET que les prestations avaient été revues à la baisse !

Sujet trop important pour être évoqué en réunion informelle, nous avons demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour en CTL et que des documents de travail complets nous soient transmis. Cela explique pourquoi vous avez vu sur Ulysse une jolie communication il y a quelques semaines.

La direction nous a transmis les documents mis en ligne sur l'intranet local.

Vous avez pu constater que les documents sont denses mais ne mettent absolument pas en lumière si la prestation est dégradée ou améliorée. Mais vous êtes comme nous, bien habitués à ce que dès que ça concerne nos conditions de travail, la direction a une propension à souvent opter pour du moins bien...

L'absence d'information sur l'ancien contrat ne nous laissait que peu d'espoir, après demande et obtention du détail de la prestation de niveau « standard », nous avons eu confirmation de sa teneur et du fait que c'était une dégradation.

Outre l'hypocrisie totale de notre direction qui tout en nous rejoignant officiellement savait depuis des mois que la situation allait s'empirer, et sans même entrer dans des considérations propres à la situation sanitaire au sujet de laquelle le Ministère préconise des mesures particulières en matière de ménage, nous affirmons que ce nouveau contrat est un scandale !

Dorénavant, vos poubelles seront vidées tous les jours (comme ce n'était déjà pas fait avant) mais pour les conteneurs à hygiène féminine seulement une fois par mois !!! Vos surfaces de travail seront deux fois moins nettoyées que vos sols !!!

C'est franchement et tout simplement une honte !

La problématique fera l'objet d'une remontée à la centrale, des prestations complémentaires pouvant être envisagées en cas de besoin ou de défaillance (à voir si elles doivent être réalisées par ONET ! ou par un tiers).

La direction propose la tenue d'un GT sur le ménage.

Retour au prochain CTL !

V) Volet écologique du Plan de Relance – Rénovation énergétique des bâtiments publics : site d'Altkirch et de Thann (pour information)

Sur ce sujet, on a vraiment eu du mal à comprendre tant les applications étaient confuses.

- Travaux en site occupé où l'on propose aux collègues de simples bouchons d'oreilles,
- Présentation de plan format "timbre poste",
- Découverte d'une absence de sortie de secours pour le site de Thann,
- Toujours pour le site de Thann, l'implantation de la future chaudière bloque le passage des agents,
- Sur Altkirch, la chaudière sera implantée dans le bâtiment qui devrait être vendu, imposant la création d'une servitude et d'une répartition des fluides...

Bref, à nos interrogations quant à ces projets qui nous semblent avoir été ficelés dans l'urgence, la seule réponse a été : "certains ne bougent pas, moi je suis dans l'action pour obtenir des fonds !"

A suivre ! ...

VI) Point sur l'avancement des travaux de rénovation de la cité administrative de Colmar et sur le projet de rénovation de la cité administrative de Mulhouse (pour information)

Il était temps de faire un petit topo aux OS, on a toutes les infos des gestionnaires de sites en même temps que les agents surtout que certains points présentés lors de ce CTL ont déjà été réalisés...

Impossible d'obtenir des plans dignes de ce nom, le dossier étant verrouillé par les prestataires en charge des travaux, nous avons donc eu droit à une lecture de présentation des futurs bâtiments ! Pratique pour se faire une idée !

VII) Protocole sanitaire à la DDFIP du Haut-Rhin (pour information)

Ça aurait été pas mal que chaque réunion informelle fasse l'objet d'un CR similaire à celui-ci !

3 points abordés :

– agents des trésoreries hospitalières : combien d'agents « absents » ? Quid de leur charge de travail ? Nous avons rappelé au président que la DGFIP allait au-delà des préconisations de la DGAFP sur les mesures de contournement (détachement, télétravail, travail à distance,...) Le président est resté droit dans ses bottes en préférant s'arc-bouter sur le principe de non dérogation !

La situation des deux trésoreries hospitalières du département est la suivante

Mulhouse : 3 agents absents, reçus par le directeur : 1 arrêt maladie, 1 en congés, 1 suspendu.

Colmar : 2 premières vaccinations et test PCR -, 1 en congés.

– c'est bien l'ASA pour les effets secondaires du COVID : les agents qui ont été malades au début de la crise ont eu droit eux à un arrêt maladie avec un jour de carence...

– sujet des masques : quid des masques inclusifs pour les agents et les usagers identifiés comme présentant des troubles de l'audition ? Stock suffisant jusqu'à la fin de l'année pour usagers et agents des services.

Concernant les collègues des trésoreries hospitalières, nous avons réitéré notre position adoptée lors de la réunion informelle demandant des mesures de contournement et de non application des sanctions.

L'administration a fait état d'une nouvelle circulaire sur les agents vulnérables

VIII) Questions diverses

A l'initiative de la direction, le télétravail a été mis en point divers : d'après SIRHIUS : 300 agents ont demandé à en bénéficier, mais il y a doublon entre les jours fixes et flottants. 23 demandes d'ordinateurs portables payés par la direction locale sont en cours de traitement à la BLI.

Pour les OS :

– Quid des pneus neige pour véhicules de service dans la mesure où, au-delà de la sécurité, ces derniers vont devenir obligatoires ? retour pour le prochain CTL.

– Suivi d'une solution d'impression pérenne pour le SGC de Kaysersberg : elle est confirmée.

– Rencontre Emploi/Effectif/TAGERFIP sous forme de journée d'étude prévue après les vacances scolaires de la Toussaint pour nous permettre de comprendre la situation actuelle et d'appréhender au mieux les futurs remaniements.

– AMR des entreprises en LJ : réponse en attente de la DCER.

– Locaux syndicaux du département (qui vont disparaître pendant les travaux des cités administratives) : le sujet sera revu lors du prochain CTL.

– Nous avons demandé un établissement du planning des instances plusieurs mois à l'avance afin d'avoir une meilleure vision des choses et permettre aux élus d'articuler obligations professionnelles et syndicales.

– La création du SGC Kaysersberg Vignoble ne rend pas les collègues déjà en poste à la trésorerie de Kaysersberg éligibles à la prime NRP au motif qu'il s'agit de la même commune.

– Nous avons demandé à ce que soient précisées les modalités d'information suite aux CTL : transmission des documents, information des chefs de service, délai de rédaction des PV, relevés des décisions et infos aux agents.

– Nous avons rappelé au président qu'il n'avait pas à limiter le nombre de participants lors de réunions informelles, les représentants des personnels n'ont pas à faire les frais d'une mauvaise organisation quant à la gestion/réservation des salles de réunions.

Suite au dernier séminaire des chefs de service, la direction nous a, en toute décontraction, informée que les chefs de services recevaient les documents de travail des CTL une heure avant leur tenue, avant même le vote des différents points...Autant dire que nous avons été estomaqués ! Quel peu de considération à l'égard des représentants du personnel !!!

Vos représentants FO-DGFiP :

- Mathilde LANG,
- Fabien BONISCHO.